

Le sénateur REID: Je me demande comment on peut le faire quand on est au grand large.

M. CUMYN: Nous pourrions monter à bord des navires cinglant vers nos côtes et examiner leurs livrets d'huiles.

Le sénateur CAMPBELL: Les règlements prévoieront l'établissement de dossiers et de rapports?

M. CUMYN: Sans doute.

Le sénateur CAMPBELL: La chose est obligatoire quant aux compagnies de navigation. Si les capitaines de navires rédigent honnêtement leurs dossiers, vous n'éprouverez sans doute pas de trop grandes difficultés.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous consulté les représentants de l'industrie de la pêche, avant de consentir à la limite de 50 milles?

M. CUMYN: Oui monsieur.

Le sénateur BRADLEY: Avez-vous consulté le ministère des Pêcheries à Saint-Jean?

M. CUMYN: Non pas.

Le sénateur BRADLEY: Ils éprouvent là-bas de grandes inquiétudes.

Le sénateur MOLSON: Avons-nous des règlements en vigueur à l'heure actuelle touchant nos propres eaux territoriales?

M. CUMYN: Nous n'avons aucun règlement, sauf les règlements locaux promulgués par les autorités portuaires.

Le sénateur MOLSON: C'est un problème très grave. Sur le Saint-Laurent, en remontant le fleuve, il n'y a guère d'endroits où l'on ne navigue sur des flots d'hydrocarbures.

M. CUMYN: J'estime que nous devrions veiller à la mise en vigueur dans nos eaux territoriales, des règlements que nous nous proposons de promulguer et que nous devons d'autre part mettre en œuvre au large de nos côtes les règlements se rapportant à la limite de 50 milles. Cela fait, nous nous serons aventurés aussi loin que la situation nous le permet jusqu'à la prochaine convention; nous espérons qu'alors on se mettra d'accord sur l'interdiction absolue de tout déversement d'hydrocarbures dans les eaux de mer.

Le sénateur BRADLEY: Quand cette convention aura-t-elle lieu?

M. CUMYN: Nous espérons que ce sera avant trois ans. Par ailleurs, il est permis de croire qu'à cette époque, les nations s'étant opposées à la convention actuelle auront, grâce aux dures leçons de l'expérience (comme c'est le cas pour nos amis du Sud), une attitude toute différente.

Le sénateur REID: Puis-je savoir pourquoi l'Australie a demandé une limite de 150 milles?

M. CUMYN: Je ne saurais vous le dire. Le représentant australien a défendu avec énergie les intérêts de son pays. L'Australie n'a pas de voisins immédiats et personne ne s'est opposé à ses demandes et ne l'aurait pas fait sans doute, eût-elle exigé 500 milles...

Le sénateur KINLEY: Songeons aux navires venant d'Angleterre. Tant qu'ils navigueront sur une mer mauvaise, ils ne déverseront pas leurs huiles sur les eaux; mais une fois dans les calmes eaux côtières de Terre-Neuve, ils s'empresseront de le faire.